

# Un service qui vous accompagne pour la réalisation de vos projets

Le service Energie de la Direction du Développement Durable et de la Mer du Conseil Général est à votre disposition pour diffuser les outils de valorisation du potentiel géothermique, vous conseiller, étudier votre projet énergétique et vous accompagner dans sa réalisation.

## Le service Energie est chargé :

- d'informer et de sensibiliser le grand public et les établissements scolaires sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, au travers de la Maison de l'Energie de Jonzac ;
- de conseiller les particuliers dans leurs projets énergétiques dans l'habitat via l'Espace Info Energie ;
- d'accompagner et de conseiller les collectivités et les maîtres d'ouvrages publics dans leur projet de construction et de développement des énergies locales ;
- d'œuvrer pour l'exemplarité du département et de ses services en matière d'efficacité énergétique, de substitution des énergies fossiles et de recours aux énergies locales.

Vous recherchez des informations sur la géothermie ?  
Les innovations en matière d'énergie ?  
Besoin de conseil et d'accompagnement pour la réalisation de votre projet énergétique ?

Pour nous contacter :

### Vous êtes une collectivité ?

Contactez le service énergie du Conseil général de la Charente-Maritime :  
05 46 04 84 51 ou "energie@cg17.fr"

### Vous êtes un particulier ?

Contactez l'Espace Info Energie le plus proche de chez vous : 0810.060.050  
ou la Maison de l'Energie de Jonzac : 05.46.04.84.51 ou "energie@cg17.fr"

## Le BRGM

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières est l'établissement public de référence dans le domaine des applications des Sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

Ses objectifs sont de :

- Comprendre les phénomènes géologiques, développer des méthodologies et des techniques nouvelles, produire et diffuser des données pertinentes et de qualité.
- Mettre à disposition les outils nécessaires aux politiques publiques de gestion du sol, du sous-sol et des ressources, de prévention des risques naturels et des pollutions, d'aménagement du territoire.

Au sein du BRGM, le Centre d'Information Technique sur l'Énergie Géothermique (CITEG) est chargé, en accompagnement de l'ADEME, d'assurer la promotion de la géothermie et de conduire des actions visant à son développement.

Le CITEG dispose notamment d'informations pratiques - d'ordre technique, administratif ou financier - sur les moyens de mettre en oeuvre cette énergie renouvelable.

## La réglementation

Les projets de géothermie sont soumis à 3 codes :

- Le code minier instruit par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le code de l'environnement géré par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour le département
- Le code civil

## Des outils de valorisation du potentiel géothermique

La collaboration du Conseil général de la Charente-Maritime et du BRGM a permis d'élaborer des outils d'information et d'aide à la décision pour mettre en place un projet géothermique :

- Un Atlas cartographique de 16 planches décrivant les aquifères géothermiques du département,
- Un CDROM interactif pour vous aider à la décision lors de la pré-faisabilité d'un projet.

*Les données de ces outils sont données à titre indicatif et doivent être complétées par des études de faisabilité réalisées par des bureaux d'études*